

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 novembre 2017

L'an deux mille dix sept, le dix novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme DI FRANCESCO Josette, Mme JOLIVET Martine, M. Von DUNGERN Clemens, M. GASSE Roger, M. WEINLAND Robert, M. CHIALVO Michel, Mme CHAGNON Laetitia, Mme VARET Hélène, M. CHAPEL Antoine.

Absent excusé : M. HAZARD Germain donne pouvoir à M. VANDEPUTTE Philippe,

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Avant de commencer la réunion du conseil, Monsieur le Maire décide de faire une minuter de silence en mémoire de Madame RIOLLET Marie-Dominique ancienne conseillère municipale et Monsieur LEROY Daniel ancien Maire adjoint.

Lecture du compte rendu de la réunion du dernier conseil municipal du 8 septembre 2017 est faite et approuvée à l'unanimité.

1. Points sur les travaux :

- PLU : nous avons reçu un courrier de Mme Cathy BRULIN indiquant les prochaines étapes. Le conseil municipal se reverra pour faire "l'arrêt du projet". L'enquête publique devra être faite en Mars /avril 2018.
- Toiture du foyer: les travaux sont terminés; la gouttière a du être refaite.
- Terrasse du foyer : elle est en cours de réalisation.
- Sente du ru: les travaux sont reportés à une date ultérieure
- Hangar AAVO: les travaux doivent débuter prochainement.
- Travaux des routes de Chérence : un achat de bitume sera fait pour les petits travaux d'entretien qui seront réalisés par le cantonnier. Pour les travaux plus importants, ils devront être programmés au budget 2018.
- Verger communal: le devis de l'association la Seve ne sera pas retenu car le coût est trop élevé. Il s'agit de faire un diagnostic des arbres existants. Une réunion publique sera organisée afin de créer un groupe de pilotage.
- La longueur des routes communales a été réévaluée . La commune possède 5 731 mètres linéaires de route au lieu de 3 633 mètres linéaires
- Cimetière : La société FALAGUE a enlevé les pierres du cimetière non inscrites. Elles sont à la disposition des habitants de Chérence.
- Les arbres à l'angle de la rue des cabarets et la rue des jardins seront élagués.

2. Intercommunalité

- MARPA : à ce jour, la structure compte 10 résidents.
- Commission culture : une aide financière est allouée aux festivals du Vexin et au Noël de Villarceaux.

- SMIRTOM : les contrats arrivant à leur terme, ils vont être renégociés. Une enquête sur la collecte des verres a été adressée à toutes les communes afin de connaître leur position sur le ramassage en porte à porte ou sur un point de collecte.
- la fibre optique : le village devrait être relié fin 2018 début 2019.

3. Délibération sur les modifications des statuts du SIERC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications des statuts du SIERC du Vexin du à la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise à Lainville et Montalet le Bois(78) au sein du SIERC

Monsieur le Maire propose de voter ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux statuts.

4. Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) validé par la commission le 25 septembre 2017 relatif à l'évaluation des charges transférées 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts et présente au Conseil le rapport de la Commission locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC). Elle s'est réunie le 25 septembre 2017, sur la base des travaux menés par le cabinet EXFILO. Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Communauté de Communes verse aux communes membres une attribution de compensation qui vise à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétences.

C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'analyser les dépenses et les recettes des compétences transférées en 2017.

Ses conclusions prenant la forme d'un rapport, ci-joint, ont été arrêtées par la CLECT lors de sa séance du 25 septembre 2017.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent l'évaluation des charges transférées liée aux zones d'activités économiques de Magny en Vexin (ZAE de la Demi-lune, du Bois d'Artheuil, des Aulnaies, pour un montant total de charges transférées par la commune de Magny en Vexin de 97 677.00 euros, et une retenue sur attribution de compensation équivalente.

Le conseil municipal,

Vu le Code des impôts et notamment sont article 1609 nonies C

Vu le rapport de la CLECT approuvé par ses membres le 25 septembre 2017 relatif aux attributions de compensation définitive à verser à compter de l'exercice 2017.

Considérant que le rapport de la CLECT doit être adopté à la majorité qualifiée des conseils municipaux, c'est à dire à la majorité des 2/3 des conseils municipaux représentant 50% au moins de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal décide

- d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT approuvé par ses membres en date du 25 septembre 2017 tel annexé à la présente délibération,
- d'approuver les montants de retenue sur l'attribution de compensation qui en découlent.

5. Préparation des fêtes de fin d'année

- Comme tous les ans le CCAS s'occupera d'organiser le goûter de Noël, qui aura lieu le dimanche 17 décembre à 16 heures au foyer rural.
- Pour récompenser les diplômés le conseil municipal décide de donner une carte cadeaux
- Les vœux du maire se dérouleront le Dimanche 14 janvier 2018 à midi au foyer rural.
- Monsieur GASSE s'occupe de l'achat des 2 sapins de Noël dont pour le foyer.
- La photo pour la carte de vœux a été choisie

6. Points divers

- Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal d'être présents à la cérémonie du 11 novembre.

Prochaine réunion le 8 Décembre à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

Le Maire
Philippe VANDEPUTTE